

Séance du 13 Février 2023

**Nombre de
 conseillers**

- en exercice	15
- présents	11
- votants	12
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	06/02/23

L'an deux mille vingt deux à 20 heures 30, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, SEBAA Stéphane, ROURA Guillaume, TAURAND François.

Absents/Excusés : Lucette CARCASSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à LACOUT G),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
 CM13022023-03

OBJET

**TARIF CANTINE
 MARS 2023 +
 AVENANT
 CONVENTION
 APEAI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'APEAI est contraint d'appliquer une augmentation du tarifs des repas de 2.8 %.

L'APEAI a envoyé un nouvelle convention.

Ce qui implique que le prix du repas de cantine livré passe de 4.40 € à 4.52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de l'ESAT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui lie la commune à l'ESAT M'ABEILLE,
- DECIDE de maintenir le tarif du repas de cantine à 4.30 € jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 13 Février 2023

*Acte rendu exécutoire
 après dépôt
 en Sous-Préfecture
 le 13/02/2023
 et publication ou
 notification
 du 13/02/2023*

Le Maire,
 Guy LACOUT

